

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Domaine de direction Asile

Division Analyses et services

Section Organisation des auditions

Profil des interprètes et des traducteurs (h/f)

La décision d'octroi de l'asile en Suisse s'appuie principalement sur les résultats d'auditions orales. En effet, tout requérant d'asile est auditionné(e) par un/e collaborateur/trice du SEM. Un représentant légal participe à l'audition afin de soutenir le requérant d'asile pendant la procédure. L'interprète assure quant à lui l'interprétation de l'audition, dont la durée peut fortement varier, en recourant à l'interprétation consécutive. Les auditions sommaires peuvent également être menées par téléphone/Skype for Business. À la fin de l'audition, le procès-verbal est retraduit dans la langue cible par l'interprète. L'interprète exécute parfois des traductions écrites.

Les interprètes et/ou les traducteurs doivent non seulement satisfaire à des exigences techniques mais aussi faire preuve d'une grande intégrité et être parfaitement au clair sur leur rôle.

Sur le plan personnel (compétences sociales et personnelles)

Vous

- êtes digne de confiance, intègre, discret/discrète et fiable ;
- connaissez les responsabilités de votre rôle et suivez les principes éthiques y relatifs ;
- respectez les valeurs et les principes de l'administration fédérale ;
- faites preuve d'une grande maturité, réfléchissez de manière nuancé et agissez en conséquence;
- adoptez une position neutre ;
- connaissez vos limites et savez demander du soutien si nécessaire ;
- vous distancez personnellement et professionnellement tout en restant concentré(e) et patient(e);
- gardez votre sang-froid dans des situations éprouvantes du point de vue émotionnel;
- vous questionnez régulièrement au sujet de votre rôle et de votre manière de communiquer.

Sur le plan technique (compétences professionnelles)

Vous

- maîtrisez parfaitement la langue cible (niveau C2 du Portfolio européen des langues
 PEL) et avez d'excellentes connaissances terminologiques et grammaticales ;
- vous exprimez couramment dans l'une des langues officielles suisses (allemand, français ou italien au niveau C1 ou plus PEL);
- maîtrisez l'interprétation consécutive ;
- êtes vif d'esprit et avez de bonnes capacités de concentration ainsi que de mémorisation;
- interprétez de manière claire, fluide, précise et structurée ;
- garantissez une interprétation fidèle, mot à mot (sans modifier la forme ni le fond des déclarations des participants à l'audition) et connaissez le vocabulaire spécialisé requis, même lorsque l'état de fait est complexe;
- ne surestimez pas vos aptitudes personnelles, linguistiques et professionnelles et, en présence de difficultés communicationnelles, vous réagissez de manière mesurée tout en restant calme et professionnel;
- êtes capable de résumer des textes ;
- êtes en mesure d'identifier et corriger, de manière transparente, les séquences interprétées pouvant engendrer un malentendu;
- possédez une bonne culture générale, êtes ouvert(e)s à l'apprentissage ainsi qu'au changement et êtes soucieux(se) de votre développement professionnel;
- connaissez le contexte politique et social de la Suisse ainsi que celui du pays dans la langue duquel vous êtes appelé à interpréter et/ou à traduire;
- aimez travailler en équipe, dans des compositions variables ;
- faites preuve d'endurance et êtes en mesure d'assurer continuellement un travail de qualité lors de longues auditions;
- êtes disponible et prêt à intervenir en différents lieux du SEM ;
- jouissez d'une bonne réputation et êtes disposé(e) à vous soumettre à un contrôle de sécurité (incluant la consultation d'un éventuel dossier d'asile);
- avez de préférence suivi des cours d'interprétation.